

19 déc 2020 -06:49

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2020](#)

COVID-19 : marché public relatif à l'achat de tests antigènes rapides

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un marché public ayant pour objet l'achat de tests antigènes rapides SARS-CoV-2.

Il s'agit d'un accord-cadre de douze mois conclu par procédure ouverte visant l'achat de maximum 3.500.000 tests rapides corona. Ils permettront de réduire la pression sur les laboratoires de biologie clinique et de prendre plus rapidement des mesures de protection dans le cadre de la détection de foyers et de commencer plus rapidement la recherche des contacts.

En raison de la gravité de la pandémie et de la nécessité d'utiliser des tests fiables, il convient de tenir compte d'une série de conditions relatives à la qualité et la facilité d'utilisation lors de la passation du marché. Citons notamment les conditions suivantes :

- les tests doivent respecter une valeur minimale de sensibilité de 90 % et de spécificité de 99 %
- le fournisseur doit être en mesure de démontrer la valeur du test par au moins trois évaluations effectuées dans des conditions spécifiques
- les tests doivent pouvoir être utilisés de manière autonome
- les tests doivent être labellisés CE

En outre, les fournisseurs doivent pouvoir livrer les tests à partir de début janvier 2021 et atteindre une capacité de production hebdomadaire d'au moins 100.000 tests. Les tests ne répondant pas aux critères fixés ne seront pas acceptés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be